

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

Séance du Vendredi 22 Mai 2015

Délibération n°04/CA Pro/2015
Identité visuelle UBFC

Le Conseil d'administration provisoire

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

procède au choix du logotype de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » par un vote à main levée.

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Projet n°1 :	1 voix
Projet n°2 :	15 voix
Projet n°3 :	8 voix

Besançon, le 25 mai 2015
La Présidente provisoire UBFC,



Annie VINTER

Pièce jointe : Projet logo n°2

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Franche-Comté

Délibération publiée sur les sites internet des établissements membres de la
COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »